

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N° 75-111 du 9 Mai 1975

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

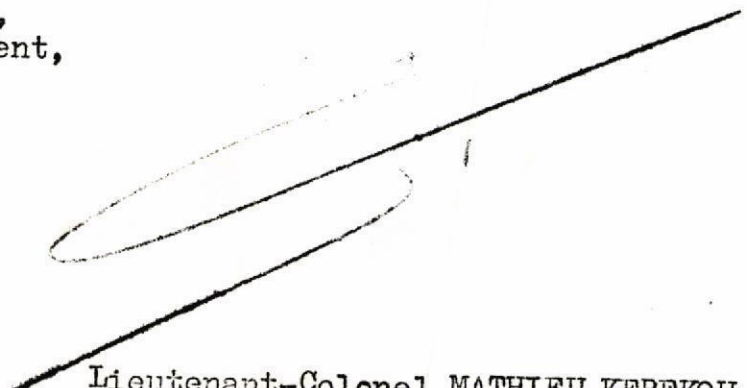
D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Pour compter du Vendredi 9 Mai 1975, le Capitaine Vincent
GUEZODJE, Ministre de l'Education Nationale, assure l'intérim du Ministre
de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant l'absence
du Lieutenant KOUYAMI François.

ARTICLE 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Mai 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel MATHIEU KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 6 - Ministères 13 - DGM-DAFA 26
IAA-IGF-SPD-DGAE 8 - CNI 2 - IGF-DCCT-Gde.
Chanc. 8 - CNR 4 - GDJL 2 - JORD 1.-